









19 juin 2023











Session d'été 2023: Des décisions importantes pour les projets d'infrastructure et l'aménagement du territoire ont été prises

Vous trouverez ici la rétrospective de la Session du Conseil national et du Conseil des États du point de vue de la Société Suisse des Entrepreneurs avec les dossiers les plus importants pour les entreprises du secteur principal de la construction.

Conseil national

N°	Titre	Décision	Position de la SSE
17.400	Imposition du logement. Changement de système	Approbation	
18.077	Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase	Approbation	
22.054	Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes). Initiative populaire	Rejet	
22.080	Loi sur les travailleurs détachés. Révision	Approbation	
22.4254	Révision du droit des sûretés mobilières (réserve de propriété) (Motion)	Approbation	
23.032	Plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, étape d'aménagement 2023 des routes nationales, crédit d'engagement et modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales	Approbation	
23.033	Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération	Approbation	
23.3008	Réduire les normes dans le secteur de la construction pour réduire les coûts (Motion)	Approbation	

Conseil des États

N°	Titre	Décision	Position de la SSE
22.025	Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect	Rejet	
22.049	Code civil. Modification (Transmission d'entreprises par succession)	Rejet	
22.082	Allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE)	Approbation	
22.083	Instauration d'un frein à la réglementation	Rejet	
22.3865	Encourager la poursuite d'une activité lucrative, sur une base volontaire, après l'âge ordinaire de la retraite (Motion)	Rejet	
23.3212	Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin (Motion)	Renvoi à la commission	
23.3221	Accélérer la planification des agglomérations urbaines. Utiliser les fonds fédéraux disponibles	Rejet	
23.3224	Réforme institutionnelle de la commission de la concurrence (Motion)	Renvoi à la commission	
23.3226	Pour une réduction du temps de travail! (Motion)	Rejet	
23.3435	L'Isos doit guider le développement de l'urbanisation et de la densification, mais sans l'entraver (Motion)	Approbation	

Conseil National

OUI au "Changement de système de l'imposition du logement (17.400)"

Pour la SSE, il est important que les investissements destinés à économiser l'énergie et à protéger l'environnement continuent d'être déductibles. La SSE a soutenu une proposition minoritaire en ce sens, qui n'a malheureusement pas été adoptée par le Conseil. Actuellement, le taux d'assainissement des bâtiments en Suisse est inférieur à 1%. Ce n'est que si l'on parvient à le faire passer à 2 ou 3% qu'il sera réaliste d'atteindre zéro émission nette dans le secteur du bâtiment d'ici 2050. La proposition de minorité mentionnée demandait de telles incitations, positives et nécessaires. L'objet retourne au Conseil des Etats.

MODIFICATION de la "Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase (18.077)"

La SSE soutient en principe la séparation des zones constructibles et non constructibles ainsi que la révision de la LAT2. La SSE estime toutefois important que la limitation prévue de l'imperméabilisation des sols ne concerne que les bâtiments et non la construction d'infrastructures. La limitation prévue ne doit pas avoir pour effet d'empêcher la construction d'infrastructures. La SSE a soutenu une proposition de minorité allant dans ce sens. Elle a toutefois été rejetée par le Conseil. Le projet retourne au Conseil des Etats.

NON à la "Prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) (22.054)"

Le Conseil national, comme auparavant le Conseil des Etats, a rejeté l'initiative sur les rentes et renonce à présenter son propre contre-projet. Du point de vue de la SSE, c'est extrêmement regrettable, car l'AVS sera à nouveau déficitaire à partir de 2030. L'initiative offre la possibilité d'effectuer des mesures d'assainissement du côté des prestations.

OUI à la "Loi sur les travailleurs détachés. Révision (22.080)"

En collaboration avec les partenaires sociaux et les cantons, le SECO fait constamment avancer les améliorations de l'exécution des mesures d'accompagnement à la libre circulation. La création d'une nouvelle plateforme pour la communication électronique dans le cadre de l'exécution des mesures d'accompagnement constitue un pas important vers la numérisation. Afin de respecter les exigences de la loi fédérale sur la protection des données (LPD), une révision de la loi sur les travailleurs détachés était nécessaire. Après le Conseil des Etats, le Conseil national l'a approuvée sans opposition.

OUI à la "Révision du droit des sûretés mobilières (réserve de propriété) (Motion 22.4254)"

Les entrepreneurs sont souvent propriétaires de leurs machines de construction et de leurs véhicules. Mais leurs actifs ne sont souvent pas acceptés comme garantie pour des crédits en raison

d'une situation juridique insuffisante de nos jours. Les deux chambres ont adopté la motion et le Conseil fédéral élabore maintenant un projet de loi.

OUI au "Plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, étape d'aménagement 2023 des routes nationales, crédit d'engagement et modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (23.032)"

Le Conseil national a approuvé l'enveloppe financière de 8,787 milliards de francs proposée par le Conseil fédéral pour les travaux d'exploitation et d'entretien ainsi que les cinq projets présentés pour l'étape d'aménagement 2023, d'un montant de 4,354 milliards de francs. L'extension Le Vengeron-Coppet-Nyon de 911 millions de francs, demandée en plus par la CTT-N, a également été approuvée. La SSE est très satisfaite de l'enveloppe financière adoptée. Le projet va maintenant être transmis au Conseil des Etats.

OUI à l' "Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (23.033)"

Le Conseil national a approuvé le crédit d'engagement pour le projet d'agglomération prévu de 4e génération, y compris le tunnel routier supplémentaire "Locarnese". Si des mesures des projets d'agglomération précédents n'ont pas été mises en œuvre, une déduction de 5% du taux de contribution peut être effectuée. Cela devrait conduire à une plus grande discipline de mise en œuvre et est donc soutenu par la SSE. Cette décision de crédit est également très bien accueillie par la SSE. Elle doit être confirmée par le Conseil des Etats.

Conseil des Etats

NON à "Accélérer la planification des agglomérations urbaines. Utiliser les fonds fédéraux disponibles (Motion 23.3221)"

La SSE estime que l'utilisation de l'argent du FORTA pour l'urbanisme équivaut à un détournement de l'argent du FORTA. La SSE se félicite donc du rejet de la motion.

RENOI A LA COMMISSION de la "Réforme institutionnelle de la commission de la concurrence (Motion 23.3224)"

La motion a été envoyée à la commission pour examen préliminaire. Le calendrier est ainsi aligné sur celui du Conseil fédéral, qui a mis en place un groupe d'experts sur la réforme des institutions. Celui-ci développera des modèles de réforme concrets au cours du deuxième semestre. Les débats au sein du Conseil ont clairement montré que le Conseil fédéral et le Parlement ont reconnu la nécessité d'agir et sont favorables à une réforme des autorités de la concurrence. La Comco et le Secrétariat doivent être séparés.

NON à "Pour une réduction du temps de travail! (Motion 23.3226)"

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux clairement rejeté deux motions de même teneur demandant la semaine de 35 heures. Les deux motions sont ainsi liquidées. La SSE en prend acte avec satisfaction, car la semaine de 35 heures est impensable et non finançable dans les professions artisanales.

OUI à "L'Isos doit guider le développement de l'urbanisation et de la densification, mais sans l'entraver (Motion 23.3435)"

Pour la SSE, il est important que l'ISOS soit considéré comme l'un des éléments à prendre en compte dans une pesée globale des intérêts et qu'il ne soit pas de facto sacro-saint. Le Conseil des Etats confirme cette préoccupation en adoptant la motion. L'objet passe maintenant au Conseil national.

Votre personne de contact à SSE au Département Politique & Communication

Marcel Sennhauser,
chef Politique et communication
Tel. 058 360 76 30,
marcel.sennhauser@baumeister.ch

Dossiers

Politique du droit du travail et d'assurances sociales

Matthias Engel, Tel. 058 360 76 35,
matthias.engel@baumeister.ch

Politique économique et financière

Martin Maniera, Tel. 058 360 76 40,
martin.maniera@baumeister.ch

Aménagement du territoire / Politique des infrastructures et de mobilité

Romana Heuberger, Tel. 058 360 76 36,
romana.heuberger@baumeister.ch

Politique climatique, énergétique et environnementale

Laurent Widmer, Tel. 058 360 77 01,
laurent.widmer@entrepreneur.ch